



Compte-rendu CSE du 26 Octobre 2022

La réunion était présidée par Mme Viaud-Murat Anne assistée de Mme Legros Sylvie et de Mme Clément Céline

1°) PLAN SOBRIETE



Après le chêne miniature et la doudoune, les restrictions

A la demande de BPCE, la CEBPL a décidé de s'inscrire dans un plan de sobriété énergétique, dans la droite ligne de celui édicté par le gouvernement pour cet hiver. Ce plan concerne trois axes : le bâti, la mobilité et l'usage. Plusieurs mesures ont été prises pour réaliser des économies d'énergie et donc des économies financières. L'un ne va pas sans l'autre.

La première de ces mesures concerne le chauffage. Il a été décidé que celui-ci ne se déclencherait qu'à partir du moment où la température dans les bâtiments descendrait en dessous de **19°**. Ne pourrait-on y voir une corrélation avec la doudoune offerte en cette fin d'année par la CEBPL ? On peut se poser la question. Dans la continuité de cette mesure, la direction nous a indiqué que l'été prochain, la climatisation ne se

déclenchera que lorsque la température montera au-dessus de **26°**. La DALIS sera en capacité de relever les consommations anormales. Avis donc aux adeptes de sauna l'hiver et/ou de frigo l'été, on ne vous laissera pas faire.

Les enseignes lumineuses seront-elles aussi programmées pour s'éteindre automatiquement le soir ?

Une seconde mesure a été prise et celle-ci ne concerne que le siège. La direction a décidé de fermer le bâtiment « Queen Mary » pour les semaines 51 et 52 (soit pendant la période des vacances de Noël).

En effet, du fait des vacances, le bâtiment sera très peu utilisé (télétravail, congés...). Le personnel restant sera donc transféré vers d'autres bâtiments. Si cette décision est efficace énergétiquement et financièrement, nous ne pouvons qu'engager la direction à la pérenniser pour les années à venir.

La CEBPL a donc décidé de se lancer dans la « chasse aux gaspis ». La DALIS met en place des actions de réglage sur les très grosses agences qui sont de vraies passoires thermiques puis s'attaquera aux petites agences.

Au-delà de la démarche « green » (baisse de l'empreinte carbone) que le SU/UNSA ne peut que saluer, ces mesures devraient permettre à la CEBPL de diminuer sa facture énergétique. Son empreinte a d'ailleurs baissé de 24% depuis 2019.

La CEBPL recherche d'autres solutions concernant la mobilité en incitant fortement, entre autres, au covoiturage.

2°) POINT SUR L'AVANCEMENT DU PLAN DE DISTRIBUTION DES AGENCES DU QUOTIDIEN (ADQ)

Quatre agences sur les six prévues sont actuellement en service : Angers, Lorient, Nantes et Rennes. D'après la direction, leur création a permis une forte diminution des opérations courantes dans les agences autour de celles-ci. La

Direction ne nous a pas fourni de chiffres comparatifs (avant et après les créations). Nous ne sommes donc pas en mesure de vérifier leurs dires.

Une cinquième agence verra le jour en février ou début mars 2023 à Brest. En ce qui concerne la sixième au Mans, la CEBPL est toujours en recherche d'un bâtiment permettant de l'accueillir. Les élus ont regretté que la caisse se contente de 6 agences. Pour nous, il aurait été souhaitable que chaque grande ville comptant plus de 4 points de vente soit « équipée » d'une telle agence. La Direction, pour étayer sa décision, a mis en avant le coût élevé de telles créations et le fait que nous sommes la seule caisse à avoir mis en place ce type d'agence.

3°) ANALYSE DU TEMPS COMMERCIAL EN AGENCE ET EN CENTRE D'AFFAIRES

A la demande de BPCE (projet national), la CEBPL lance du 08/11 au 10/12/22 un projet de mesure du temps commercial en agence et en centre d'affaires. Cinq caisses ont déjà réalisé cette mission.

En quoi cela consiste nous direz-vous ? Encore une mesure de flicage ? de marquage à la culotte ? pas du tout d'après la direction. Il ne s'agit que d'une action tendant à mesurer le temps commercial effectif sur une journée type d'un commercial.

Douze agences, soixante personnes et six métiers (GC, CAGP, CAPRO, DAMM pour la BDD et Chargé d'affaire Entreprise et Gestionnaire Commercial pour la BDR) sont concernés. Concernant les agences, elles sont en cours de sélection. En ce qui concerne les 60 « heureux » élus (10 par métier) ils seront choisis par la Distribution. L'agence sélectionnée sera prévenue la semaine précédente pour une présentation du process en RAMM du jeudi. Quant au collaborateur sélectionné, il aura la possibilité de refuser...

Concrètement, un observateur viendra en agence et passera la journée entière avec le salarié, l'accompagnant dans toutes ses tâches, y compris en RDV.

La direction se veut rassurante : en aucun cas il ne s'agit de vérifier votre façon de travailler ou de vous fliquer sur vos résultats. Il ne s'agit que de relever le temps consacré aux différentes tâches, d'identifier les irritants et les pistes d'amélioration à mettre en œuvre et enfin d'être le plus représentatif de la réalité.

Le résultat de cette opération nous sera communiqué au premier trimestre 2023.

4°) NOUVEAU BATIMENT CESSON SEVIGNE

Un nouveau bâtiment est actuellement en construction pour remplacer l'ancien siège de Cesson. La livraison est prévue le 25 décembre (Joyeux Noël !!!). Restera ensuite tout l'habillage intérieur pour un emménagement prévu en juillet 2023.

Parallèlement, un point a été fait sur ANGERS ORGEMONT qui regroupe quelques 70 collègues. D'après la direction, le retour est assez favorable, tant de la part des managers que des collaborateurs en ce qui concerne les locaux (neufs) et la localisation. Très gros point noir en revanche : le bruit et l'isolation phonique, essentiellement le mardi qui est la journée où il y a le plus de monde.

La Direction devrait se servir de ce retour et de ce bilan pour ne pas reproduire les mêmes « erreurs » à CESSON. En effet ce seront 5 pôles, 23 directions ou services et donc un effectif total de 246 collaborateurs qui sont concernés.

La direction s'est engagée à revenir vers le CSE avant et après le déménagement. Une MIH (Mesure d'Impacts Humains) sera réalisée quelques mois après l'emménagement. Un point sera également refait en CSE après 6 et 12 mois d'occupation des nouveaux locaux.

Vos représentants au CSE : Benoit BRIER, Marie Laure CRENN, Brigitte ECUYER, Catherine GERARD, Philippe LAFOURCADE, Fabienne LETHEREAU, Michèle NOUVEL, Valérie PAVIC, Agnès PERRAUT, Frédéric ROIGNANT, Loïc STEPHAN, Arnaud Le POGAM.